

par la nouvelle Chambre. Alors, la Chambre des lords le vote aussi, sans la moindre hésitation.

Or, en Australie, il y aura dissolution et appel au peuple, avant la réunion des deux Chambres, et comment peut-on prétendre qu'il y ait la moindre analogie entre ce projet et le changement qu'on propose de faire ici. Par la réforme qu'on veut introduire on enlève toutes les garanties que la constitution actuelle donne aux petites provinces.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot de la question du chemin de fer du comté de Drummond. L'honorable premier ministre n'a-t-il pas admis lui-même que lui et son gouvernement avaient fait fausse route sur cette question et que le Sénat avait eu raison ? Ignore-t-il qu'il est facile de prouver par des documents officiels que le rejet de ce bill par le Sénat a sauvé environ un million de piastres à l'Etat ? Voilà la situation telle qu'elle est, et les armes de l'honorable premier ministre se tournent contre lui. Ce qu'il prétend être une raison de plainte contre le Sénat, est au contraire un de ses plus forts titres à la confiance de la masse de la population.

Sur la question du bill du Yukon, l'honorable premier ministre et son gouvernement, se trouvent également condamnés par les événements. Qu'est-il arrivé depuis la dernière session ? L'heure est trop avancée pour que j'entre dans les détails, mais l'honorable premier ministre n'ignore pas que le ministre des Travaux Publics a envoyé un de ses ingénieurs les plus capables, M. Coste, inspecter la route de la rivière Stikine, celles du lac Bennett, et de la White Pass, et qu'en est-il résulté ? Son propre ingénieur a condamné la route Stikine et a déclaré que dans les circonstances actuelles on peut atteindre Dawson City de Victoria en quelques jours.

Sur ces questions, le Sénat a la fierté de se dire que dans un moment critique, il s'est tenu sur la brèche et a empêché des richesses nationales valant des millions et des millions d'être gaspillées et jetées au vent, en repoussant des projets que les propres fonctionnaires du gouvernement dénoncent, et que le gouvernement lui-même n'oserait pas soumettre aux électeurs dans la crainte d'être balayé. Cependant ce sont ces mêmes raisons qu'on allègue aujourd'hui pour attaquer le Sénat.

Je demande pardon à la Chambre et à mon très honorable ami d'avoir parlé aussi longuement, mais la faute en est à nos adversaires qui ont tellement mal administré le pays, que ces longues critiques sont nécessaires.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : L'honorable député peut être certain que je n'ai pas de reproches à lui faire s'il croit de son devoir d'occuper si longtemps le temps de la Chambre ; même s'il a un peu abusé de notre patience, nous sommes dans un pays libre, et nous pouvons endurer

autant que lui. Cependant, à cette heure avancée, je crois préférable de demander l'ajournement du débat.

La motion est adoptée, et le débat est ajourné.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et le débat est levé à 11.05 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, le 21 mars, 1899.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bell (Prince) pour l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Quoique la vie soit courte et le temps précieux, M. l'Orateur, quoique cette session pour des raisons incontrôlables ait été convoquée à cette saison tardive, quoique l'honorable député eût toute les raisons d'en venir à la question et de s'attacher à l'examen des affaires pour l'expédition desquelles ce parlement a été convoqué, cependant, il a employé près de cinq heures à faire devant la Chambre ses commentaires sur le discours d'ouverture de Son Excellence. En ceci, cependant, il exerçait un droit : il avait le droit d'être prolix et diffus. Aucun règlement de cette Chambre, aucune loi humaine ne peut empêcher la redondance et la prolixité. La nature humaine doit souffrir en silence. Mais, s'il est vrai qu'un jour viendra où chacun devra rendre compte des paroles oiseuses et inutiles qu'il aura prononcées, je plains le sort de l'honorable député. Il a parlé longuement ; je ne prétends pas affirmer qu'il a dit beaucoup de choses. Au contraire ; et en faisant cette affirmation, j'en appelle à tous les honorables députés de cette Chambre et je leur demande si dans tout ce déluge de mots il n'y avait pas plus d'adjectifs que d'idées, plus de réprimandes que d'arguments ; et si j'avais à qualifier le discours de l'honorable député, je croirais n'être pas trop sévère en disant que son discours n'est pas autre chose que les lamentations d'un homme déçu, cherchant au loin et au large pour trouver un